

## Délibérations du 19.03.2021

Au regard de la situation sanitaire, la **Commission Formation et Vie Universitaire** s'est tenue à distance, via Teams, conformément à la délibération de la CFVU adoptée le 12 février dernier.

La **Commission de la Formation et de la Vie Universitaire** en sa séance du **19 mars 2021, 9h00**, en visioconférence, via Teams

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

**Vu** le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

**Vu** les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;

### Donne les avis suivants :

Membres: 37 en exercice

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 27

Pour des raisons réglementaires, le point 5 de la partie avis a été traité en point 5 de la partie adoption, contrairement à ce qui était annoncé dans l'ordre du jour initial.

Étaient présent.es :

**Marie-Karine LHOMMÉ**

**Collège A** : Thomas PASQUIER, Martine SEVILLE, Valérie HAAS, Jean-Yves AUTHIER, Vincent DI ROCCO

**Collège B** : Hervé GOLDFARB, Alexandre QUIQUEREZ, Marie-Karine LHOMMÉ, Tanguy LEROY, Samuel BAUDRY, Pascale COLLIOT

**Collège BIATSS** : Olivier DAMOUR, Eve ROTHBERG, Stéphane RICHARD, Flora PULCE, Hervé BRUNI

**Personnalités extérieures** : Natacha MABRU

**Usagers/ères** : CHENOUNE Pierre, CHICHET Matéo, SAID MOHAMED Ramzi, LAURISSE Quentin, LACHENAL Jean-Baptiste, VALETTE Jules, BISACCIA Thomas, TOURDOT Inès et GOMES NUNES Angela, *LAVAUD Lucile a rejoint la réunion en fin de séance.*

**Représenté.es** : Emilie VAYRE, Isabelle BOEHM, Erica DUMONT, VIEU Samuel, LAVAUD Lucile, *CHICHET Matéo, SAID MOHAMED Ramzi et LACHENAL Jean-Baptiste ont été représentés en fin de séance.*

**Invité.es** : Lamine MAHMOUDI, Floriane DURAND, Sandrine VINCENT, Marie-Cécile ESCANDE VARNIOL, Arnaud DE LA ROCHETTE DE ROCHEGONDE, Florence FEUTRIE, Aude PETIGNIER, Fatima FERREIRO CASILLAS, Frédéric VIOLAY, David GARIBAY, Guillaume PROTIERE, Philippe POLOME

**Invitées permanentes** : LOBRY Cathy, DESPRAT Valérie, LESUEUR Charlotte

Modification des dates de campagne d'admission 2021-2021	Pour	Contre	Abst	NPPV
<b>06.01 - Modifications des dates de campagne d'admission 2021-2022</b>  Demande de modifications des dates de la campagne d'admission du M1 MEEF 1 <sup>er</sup> degré, dont la mention est portée par l'ISPEF. Il s'agit d'harmoniser les dates, qui sont communes, entre les différents établissements universitaires (Lyon 1, Lyon 3 et l'UJM) et l'INSPE.				
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : <b>Vote 06.01 – Avis Favorable</b>	21		5	
Tarifs CIEF 2021-2022	Pour	Contre	Abst	NPPV

Direction de la formation et de la vie étudiante

Service des études

Campus Berges du Rhône

18 quai Claude Bernard – F69365 Lyon cedex 07

Téléphone : +33 (0)4 78 69 73 25 – Télécopie : + 33 (0)4 78 69 70 18 <http://www.univ-lyon2.fr>

<p><b>07.01 – Tarifs CIEF 2021-2022</b></p> <p>Présentation par Frédéric VIOLAY, Directeur du CIEF, de la proposition de la politique tarifaire du CIEF pour l'année universitaire 2021-2022.</p> <p>Le CIEF, Centre International d'Etudes Françaises, travaille en lien avec des étudiant.es venant de partenaires universitaires étrangers (américains, chinois) ou avec les étudiant.es en étude à Lyon souhaitant se perfectionner en français.</p> <p>Changement récent des statuts du CIEF qui a désormais un Directeur élu, et non plus nommé par la Présidence. Suite à une baisse des effectifs depuis près de quatre ans, le CIEF a la volonté de relancer une offre de formation plus moderne, en ligne par exemple.</p> <p>Le CIEF doit modifier sa tarification pour se rapprocher des coûts de formation internes à Lyon 2 et des tarifs des autres Centres de FLE. Une hausse des tarifs qui restent inférieurs à la concurrence (l'Université de Grenoble, l'ICLy, etc.). Pas de hausse pour les étudiant.es les plus fragiles tels que les migrant.es ou les exilé.es.</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : Vote 07.01– <b>Avis Favorable</b></p>	19	3	5	
<p><b>DU Dialogues Médiation-Interprétation-Migration</b></p>	Pour	Contre	Abst	NPPV
<p><b>08.01 - DU Dialogues Médiation-Interprétariat-Migration</b></p> <p>La création du DU Dialogues Médiation-Interprétariat-Migration avait été présentée lors de la CFVU du 22 février 2021. Des modifications ont dû être apportées au niveau de l'annexe financière et de sa convention, proposées ce jour au vote.</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : Vote 08.01– <b>Avis Favorable</b></p>	21		6	
<p><b>Conventions</b></p>	Pour	Contre	Abst	NPPV
<p><b>09.01 - Conventions</b></p> <p>Arnaud DE LA ROCHETTE DE ROCHEGONDE présente les conventions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de la convention de partenariat entre l'Université Lyon 2 (UFR Langues) et l'Orspère-Samdarra (CH Le Vinatier) qui précise l'organisation pédagogique, administrative et financière du DU Dialogues Médiation-Interprétariat-Migration, ainsi que les engagements respectifs de chacune des parties.</li> <li>- Avenant n°3 à la convention de partenariat du 13 octobre 2015 relatif aux nouvelles maquettes de la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année de la licence droit. Partenariat entre l'Université Lyon 2 (UFR Droit) et le lycée Récamier tenant compte d'une modification de maquettes en lien</li> </ul>				

avec la classe préparatoire de l'ENS Rennes.				
- Création d'une convention de partenariat entre l'Université Lyon 2 (UFR Langues) et le lycée Oiselet concernant la politique d'accompagnement et de réussite des élèves de la Seconde à la Licence relative à un échange d'heures d'intervention.				
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : Vote 09.01 – Avis Favorable	21		6	
<b>QUESTIONS DIVERSES</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abst</b>	<b>NPPV</b>
<p><b>Motion – Certification en langue anglaise</b></p> <p>Marie-Karine LHOMMÉ présente la motion portant sur la certification obligatoire en langue anglaise pour les candidat.es inscrit.es aux diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et au diplôme universitaire de technologie (arrêté du 3 avril 2020). Les Universités ont reçu une note de service le 5 janvier 2021 relative à l'organisation de cette certification dès le printemps 2021 et à la connaissance de l'attribution de l'appel d'offre (marché national) à l'entreprise PeopleCert. Les modalités pratiques, présentées le 11 février au réseau des VP-CFVU, laissent une grande partie de l'organisation à la charge des établissements (recrutement de surveillant.es, sonorisation des salles) contrairement à ce qui avait été annoncé.</p> <p>Cette motion s'oppose à la mise en place de cette certification au sein de l'établissement, dans les conditions actuelles et sera adressée à la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.</p> <p>La motion proposée par Angela GOMES NUNES, portée par l'UNEF et Solidaires étudiant, sur la question de la mise en place du contrôle continu intégral et des notions de rattrapage et seconde chance, pourra être proposée lors de la prochaine CFVU afin de permettre une discussion éclairée avec les autres organisations étudiantes et les membres de la CFVU. Il sera nécessaire que les organisations étudiantes souhaitant soumettre cette motion l'adressent en amont à la vice-présidente Formation et vie étudiante, pour diffusion aux membres.</p>				
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : Vote Motion – Avis Favorable	26		1	

Fait à Lyon, le 06.04.21

**Marie-Karine LHOMMÉ**

Vice-Présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

